

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 5 décembre 2019 – 20 h 30

L'an deux mil dix-neuf le 5 décembre à vingt heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la présidence de Simon ALBERT, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 29 novembre 2019.

ETAIENT PRESENTS : Simon ALBERT - - Noël CATHELIN - Christophe DEGLISE - Jocelyne DESCOLLONGES - Emmanuel GINET - Melvyn GIRAULT - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

EXCUSES : Laurent BORDEL ⇒ Emmanuel GINET
Nathalie BURFIN ⇒ Cristinne URBIN

Jocelyne DESCOLLONGES est élue secrétaire de séance.

I – VOIRIE RÉSEAUX TRAVAUX DIVERS

1.1 Projet traversée du bourg

Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération du 12 décembre 2018 fixant les objectifs du projet de la traversée du bourg
 - le maintien et le développement des activités commerciales
 - la sécurisation des flux : circulation piétonnière et des modes doux
 - la valorisation de l'espace public et du patrimoine local à forte identité
 - l'accessibilité aux bâtiments publics
 - la prévention des risques naturels : gestion des eaux pluviales sur le périmètre concerné
- le coût prévisionnel des travaux mentionnés au marché : 1 261 760 € HT
- l'avant-projet présenté par le groupement de maîtrise d'œuvre fait apparaître un coût des travaux supérieur au coût prévisionnel.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de ne pas approuver l'avant-projet tel que présenté
- de demander au groupement de maîtrise d'œuvre de retravailler l'avant-projet en recherchant des pistes substantielles d'économie
- de supprimer l'aménagement de la zone de la gare.

Monsieur le Maire présente les projections pour le financement du projet :

- affectation de l'excédent budgétaire cumulé en prévision du projet (environ 950 K€)
- prévision de diverses subventions
- recours à l'emprunt (600 K€)

Mentionne que la capacité de désendettement de la commune devrait permettre de rester sous le seuil de 5 ans.

Pour rappel de 0 à 8 ans = zone verte.

Monsieur le Maire indique qu'à réception de l'AVP révisé, le conseil municipal aura à se prononcer sur l'approbation de cet AVP (aspects techniques et financiers) et arrêter les hypothèses de réalisations / phasages.

II – DIVERS

2.1 Cimetière

le Conseil décide de réaliser les travaux d'aménagement

- de l'entrée Taline pour un coût de 8.697,70 TTC.
- allées centrales : les réflexions sont à poursuivre sur le type d'aménagement

2.2 Appartement mairie

Le logement T2 situé au 2^{ème} étage de la mairie sera disponible à la location à compter du 1^{er} mars 2020.

Séance levée à 22h30 - Compte-rendu co-rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.